

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LUXEY (40) et en visioconférence

Séance du 29 mars 2023
Délibération n°2023-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUFAY Michel, **M. SORE Serge** portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, **M. ICHARD Vincent**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, **M. COUTIERE Dominique**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. GILLE Hervé, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. LANUSSE, **M. BOUFFIN Yann**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme MESPLES Olga**

Étaient Présents en visioconférence : **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. VAYSSE Ludovic**, **Mme WEBER Sophie**, **Mme BEAUMONT Patricia**, **M. PAIN Cédric**, **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. FORET Thierry** portant pouvoir de Mme PIQUEMAL Sophie, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme LARRUE Marie**

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme Aimée ARDOUIN, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, M. Denis LANUSSE ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. SAINTORENS Denis ayant porté pouvoir à M. SORE Serge,

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. BAUDE Vital (excusé), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. MONNIER Philippe, M. DECLERCQ Cyrille (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	74
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	74
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

MARCHES PUBLICS

Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre Mise en accessibilité de l'Ecomusée

Dans le cadre du programme d'investissement échelonné entre 2020 et 2022 validé en 2020 (délibération n° 97 du 19 octobre) et complété en 2021 (délibération 101 du 31 mars) le Parc naturel régional s'est engagé, avec le soutien technique de la SATEL, à réaliser des travaux d'accessibilité sur l'écomusée de Marquèze, et à la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon.

La signature du marché relatif à la Maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet BESSON BOLZE a été approuvée par le Comité syndical en date du 2 mars 2020 (délibération 38).

En 2021, par délibérations 31 et 32 du 31 mars, le Comité syndical a approuvé la signature des marchés de travaux pour l'amélioration de l'accueil de l'Ecomusée, dans le cadre de cette mise en accessibilité.

La demande d'autorisation des travaux d'accessibilité de la MNBA déposée en mairie a essuyé plusieurs refus, en raison de non-conformité du dossier. Un nouvel avis devrait être rendu au début du mois de juin prochain.

Par la présente délibération, il est proposé, la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre en vue de

- prolonger le délai d'exécution dudit marché de maîtrise d'œuvre afférents aux travaux d'accessibilité de l'Ecomusée jusqu'au 31/05/2023
- de modifier le forfait de rémunération pour la mission DET dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'écomusée de Marquèze à Sabres, avec une plus-value de 4 900 € HT dont les modalités de calcul sont détaillées dans la proposition d'avenant ci-annexée).
En effet, le marché de maîtrise d'œuvre a subi des imprévus liés à la pandémie de COVID-19 impactant le bon déroulement dans le temps des études de conception du maître d'œuvre sur les périodes des années 2020 et 2021. En outre, la procédure de consultation des entreprises de travaux débutée à la fin du mois de décembre 2021 jusqu'à la fin du mois d'août 2022, a été plus longue que prévue en raison de l'infructuosité de certains lots et les relances des dossiers. Le début des travaux fixée au début du mois d'octobre 2022 devait également correspondre à la fermeture au public de l'Ecomusée. La mission DET a débutée à cette date et les frais de déplacement inhérents à l'accomplissement des visites périodiques de chantier ont subi également les conséquences post-covid liées la hausse des prix.

Il est également proposé de donner mandat au Président, afin qu'il décide des suites à donner à la mission du maître d'œuvre afférente aux travaux d'accessibilité de la MNBA, après avoir pris son attache. En fonction des discussions, il pourrait être envisagé une prolongation de la mission, voire un arrêt des prestations

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

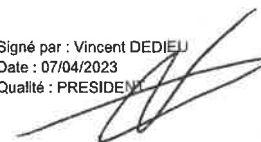
- **DE VALIDER** cette proposition d'avenant de prolongation de durée et d'augmentation du prix des prestations du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de l'Ecomusée de Marquèze ;
- **DE VALIDER** cette proposition de mandat au président, pour les travaux d'accessibilité de la MNBA
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 07/04/2023
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 avril 2023